

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 Mai à 20 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture des membres du conseil municipal présents :

PRESENTS :

MM. CHALARD, BELTRAMI, BORT, GOLFIER, Mme GRANDET, Mme LAVOISIER, Mme BASQUE, BOUDIE, Mme CHADOURNE, CILIENTO, Mme CLAYTON, Mme JULIA, LAULHAU, LETELLIER, Mme MOLA, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA (ayant donné procuration à Bruno Beltrami), Mme TRAMOND, VERTUEL

EXCUSES :

M. TOMADA

Il propose ensuite que Madame Sandrine Chadourne soit secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu de la séance précédente en date du 16 avril 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans la cadre d'une procédure devant le tribunal correctionnel, les 2 agents de la Police Municipale, Messieurs LASTERNAS et PASUTTO, sont convoqués à l'audience prévue le 20 mai prochain, suite à un délit de mise en danger à la personne. Ils ont demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle que la Commune a contractée dans le cadre de ses contrats d'assurance auprès de la SMACL et à être assister par un avocat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement et d'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs LASTERNAS et PASUTTO, une délibération nominative devant être exceptionnellement prise dans ce genre de procédure.
Vote à l'unanimité.

Afin de pouvoir assister ces agents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater Maître Picard dans cette affaire, celui-ci ayant accepté de présenter ses honoraires dans la limite du tarif prévu par la SMACL pour présentation de partie civile devant un tribunal correctionnel.
Vote à l'unanimité.

TARIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter une modification aux délibérations prises en date du 27 novembre 2013 et concernant respectivement la location de la salle Clarisse Brian Reclus et la location de la salle des fêtes et de la salle de spectacles la Brèche.

En effet, il semble judicieux, suite aux demandes enregistrées, de mettre en place un forfait "week end" pour ces locations soit :

pour la salle Clarisse Brian Reclus

- forfait week end, plein tarif sans chauffage, de 400 €
- forfait week end, tarif œuvres sociales et associations foyennes, sans chauffage de 200 €

pour la salle des fêtes

- un forfait week end, pour Sainte Foy sans chauffage de 200 €
- un forfait week end pour l'extérieur sans chauffage de 300 €

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'en raison des nombreuses demandes, il semble nécessaire de fixer un tarif précis de location des matériels divers appartenant à la Commune ainsi que des interventions multiples des services techniques.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ces deux points, en précisant que le détail des tarifs qui sera repris dans les délibérations correspondantes, sera communiqué sur le site internet de la ville.

Monsieur Lauhau, Conseiller Municipal, prend la parole et explique que ces questions n'ont pas été vues en Commission des Finances et qu'il lui est difficile d'en avoir une appréciation immédiate. Il lui semble nécessaire de vérifier que les tarifs proposés ne seront pas trop élevés pour les associations foyennes.

Monsieur le Maire précise que pour les locations de salle, il s'agit d'un nouveau tarif, non prévu initialement et qu'il n'y a pas augmentation de ceux déjà définis.

Monsieur Lauhau souhaite aborder à ce stade de la discussion sur les salles municipales, le devenir de la Maison des Arts de du Patrimoine.

Monsieur Boudié, Conseiller Municipal, explique que la dotation parlementaire qu'il a pu dégager pour la Maison des Arts, en sa qualité de Député, ne pourra pas être maintenue si la somme correspondant aux travaux prévus est affectée à un autre bâtiment que la Maison des Arts et du Patrimoine.

Monsieur le Maire assure que cela ne sera pas le cas.

Monsieur Boudié attire l'attention du Conseil Municipal sur le problème de l'impact des augmentations liées à la location du matériel et des prestations des services techniques sur les associations foyennes qui auront du mal à supporter ces dépenses et demanderont alors des subventions supplémentaires.

Monsieur le Maire explique qu'en raison du coût que cela représente, la Commune ne peut pas continuer à fonctionner ainsi.

Monsieur Boudié se demande comment faire pour aider les associations les plus fragiles qui n'ont pas les finances leur permettant de supporter cette dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier des subventions aux associations sera examiné dans les semaines à venir dès qu'il y aura une meilleure visibilité des finances communales.

Monsieur Boudié insiste sur l'obligation de trouver un équilibre entre la tarification et l'aide aux associations fragiles qui sont du secteur de Sainte Foy la Grande.

Monsieur Beltrami, Adjoint, explique qu'il y a en fait une baisse effective des tarifs de location des salles concernées car le forfait week end est plus avantageux que celui qui était appliqué précédemment en multipliant par 2 le tarif journalier de base. En raison des contraintes financières actuelles, les études à venir permettront de voir comment prendre en compte tous ces éléments.

Monsieur Laulhau estime qu'en matière de matériel et d'intervention des services techniques, il y a hausse des tarifs pratiqués précédemment.

Madame Grandet, Adjointe, rappelle que des tarifs avaient été précédemment arrêtés mais qu'ils n'étaient pas mis en application.

Monsieur Laulhau demande si le gain financier découlant de ces dispositions est significatif par rapport à l'augmentation mise en place.

Monsieur Vertuel, Conseiller Municipal, précise que le souci immédiat est de pouvoir faire vivre la Commune et non les associations.

Monsieur le Maire attend de rencontrer tous les partenaires de la Commune afin de voir comment faire face aux difficultés actuelles.

Monsieur Boudié explique qu'il aurait fallu suivre la procédure suivante en la matière : réunion avec les associations pour une concertation puis examen par la commission des finances. Puisque cela n'a pas été le cas, l'opposition s'abstiendra sur ce vote car il n'a pas assez d'éléments pour s'exprimer. De plus, il a été alerté depuis quelques jours par un certain nombre d'associations locales sur ce problème pour lequel il n'y a pas de document de travail, pas de concertation, pas d'étude d'impact.

Monsieur le Maire estime que tenir le discours "de faire comme avant" est facile, le plus difficile étant d'expliquer la situation financière et de prendre des décisions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer : 15 pour, 4 abstentions

ECOLES : tarifs/règlement

Monsieur Golfier, Adjoint, explique que ce dossier est actuellement en cours et qu'il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ECHANGE FONCIER AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Conseil Général de la Gironde qui propose de rétrocéder à la Commune de Sainte Foy la Grande, 2 parcelles impactées par un problème de limite de propriété entre le terrain concédé à l'origine par la Commune de Sainte Foy la Grande pour la construction de l'actuelle Maison Départementale de la Solidarité.

Cette transaction effectuée permettra ensuite à la Commune de rétrocéder ces parcelles aux propriétaires afin qu'un bornage définitif puisse être effectué.

Le Conseil Général propose par ailleurs de prendre à sa charge les frais d'arpentage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires pour l'établissement d'un acte notarié.

ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des Elections Européennes le dimanche 25 mai 2014 et la nécessité de tenir les bureaux de vote de la commune de 8 H à 18 H.

Un planning est remis à chaque membre du Conseil Municipal qui devra se positionner selon ses disponibilités, en sachant qu'il faut en permanence 3 membres par bureau de vote.

REGLEMENTATION EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne lecture d'un arrêté portant réglementation en matière d'hygiène publique sur le territoire de la commune. Il concerne :

- la propreté des chiens sur les voies publiques
- les aboiements de chiens
- la propreté des voies publiques
- les antennes paraboliques
- l'affichage

Seront ajoutés l'interdiction de nourrir les animaux errants et l'obligation de nettoyage des trottoirs par les riverains.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la nécessité de proposer à la Communauté de Communes du Pays Foyen 2 noms de membres du Conseil Municipal pour la commission intercommunale des impôts directs.

Il propose Madame Julia Monique, Conseillère Municipale et demande à l'opposition s'ils souhaitent y participer. Monsieur Laulhau se porte candidat.

- Monsieur le Maire rappelle qu'il y a les rencontres des "Sainte Foy de France" organisées cette année à Sainte Foy en Vendée du 22 au 24 août prochain et que les informations seront communiquées aux élus intéressés.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire souhaite faire une information :

- en matière de règlement du Conseil Municipal, ainsi que Monsieur Laulhau l'a formulé lors du premier Conseil Municipal, un document sera étudié et proposé.

- Monsieur le Maire fait état de sa rencontre avec le Sous Préfet de Libourne, en présence de la responsable de la Direction Départementale des Finances Publiques, le 5 mai dernier. Ils ont examiné le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014 et n'ont pas caché leur inquiétude quant à la situation de notre commune.

Monsieur le Maire précise qu'il leur a présenté un document de 20 pages environ d'études et des prévisions pendant l'actuelle mandature.

Un travail sur le budget 2014 a débuté pour présenter un nouveau document budgétaire, après l'audit public que Madame Chemineau, trésorière, présentera prochainement.

Monsieur le Maire précise qu'il ne veut pas que la Commune soit placée sous tutelle pour continuer à la gérer.

Il est en attente d'une prochaine convocation du Sous Préfet.

Monsieur Boudié, Conseiller Municipal, précise avoir rencontré récemment le Sous Préfet pour un certain nombre de dossiers et qu'ils se sont entretenus de la situation de Sainte Foy la Grande.

Il souhaite rappeler d'une part, que la politique budgétaire sur le long terme de notre commune est contrainte par :

- le poids des charges de centralité
- la population qui diminue
- et par voie de conséquence une diminution des dotations

et précise que la densité urbaine augmente le coût d'entretien de notre commune.

Il explique que cette situation risque de durer longtemps en raison de la difficulté d'accueillir de nouveaux habitants à revenus moyens.

Et d'autre part, il mentionne des éléments comptables qui ont été mal estimés.

Mais Monsieur Boudié reconnaît objectivement que la situation de la commune de Sainte Foy la Grande est tendue sur le plan budgétaire. Il reste toutefois convaincu que s'il n'y avait pas eu d'investissements à Sainte Foy la Grande, on aurait perdu encore plus de population.

Monsieur le Maire attend de connaître le pourcentage de déficit de la section de fonctionnement et rappelle qu'avec un taux de 10 % une commune est placée automatiquement sous tutelle. Donc, il se voit contraint de passer par le court terme car il y a urgence budgétaire.

Monsieur Boudié, estime qu'il faut voir à moyen et long terme, ramener du pouvoir d'achat et de la fiscalité dans notre commune.

Il informe qu'il a obtenu le classement de Sainte Foy la Grande en "politique de la ville" pour la totalité de son territoire soit 46 hectares, classement donné pour la première fois à une commune aussi petite que la nôtre et qui est habituellement réservé aux quartiers difficiles.

Cela donnera lieu à de prochains financements qui, bien que transitant par la Communauté de Communes du Pays Foyen, seront réservés uniquement à la Commune centre, pour le projet de revitalisation.

Monsieur le Maire espère que ce classement apportera une aide réelle à notre commune.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 10.
